



ASSEMBLEE GENERALE

TREIZIEME SESSION

Documents officiels

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Jawad (Irak)	185
Discours de M. Luns (Pays-Bas)	188
Discours de M. Mokaddem (Tunisie)	189
Discours de M. Dukuly (Libéria)	193

Président: M. Charles MALIK (Liban).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. JAWAD (Irak) [*traduit de l'anglais*]: La treizième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans une atmosphère de grave tension internationale. Les différends, les conflits continuels entre Etats Membres de l'Organisation multiplient les dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales.

2. La gravité de la situation a été soulignée par le fait qu'en l'espace de moins de deux ans l'Assemblée générale a été convoquée trois fois en session extraordinaire d'urgence. L'impuissance du Conseil de sécurité à s'acquitter de la responsabilité principale qui lui incombe d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité a fait assumer à l'Assemblée générale un rôle et une importance que les auteurs de la Charte n'avaient pas entièrement envisagés. Ce tour imprévu des événements met l'Assemblée devant une tâche difficile et lui donne davantage la possibilité de servir la cause de la paix mondiale et du bien-être de l'humanité.

3. La nouvelle République d'Irak, libre et dotée d'un gouvernement jouissant de l'appui du peuple, espère apporter sa modeste contribution au service des idéaux des Nations Unies. On peut compter que l'Irak, désormais libéré des chaînes de l'oppression; jouera un rôle plus actif et plus constructif dans les travaux de l'Organisation. Naturellement soucieux de la paix mondiale en général, qui est d'ailleurs pour nous d'un intérêt vital, nous sommes aussi, par la force des choses, spécialement attentifs et sensibles à ce qui se passe dans notre région et dans le monde arabe, dont l'Irak est partie intégrante.

4. Les problèmes et les difficultés avec lesquels les peuples arabes se trouvent aux prises depuis quelques années ont avant tout leur cause dans ce fait capital: le choc inévitable entre le nationalisme arabe — mouvement qui vise à donner la liberté et l'indépendance à la nation arabe tout entière — et les efforts déployés par certaines grandes puissances pour défendre des intérêts et perpétuer une situation qui sont en contradiction avec les droits légitimes des peuples arabes sont souvent la négation de ces droits et font échec aux justes aspirations de ces peuples.

5. La lutte du nationalisme arabe contre la domination étrangère se poursuit depuis la fin du siècle dernier en Afrique du Nord et depuis la fin de la première guerre mondiale dans le Proche-Orient arabe. Il est deux aspects de cette lutte auxquels l'Organisation des Nations Unies s'est intéressée. Le premier problème, celui qui prime tous les autres et est en réalité la cause de l'instabilité et de la discorde dans la région, c'est celui de la Palestine. La création d'Israël au cœur du monde arabe, aux dépens de l'écrasante majorité des habitants de la Palestine et au mépris de leurs droits, a été une injustice sans précédent dans l'histoire.

6. Aujourd'hui encore, où il est abondamment prouvé qu'Israël est la principale source du danger qui menace la paix de la région, ce pays bénéficie d'une aide militaire. On a vu l'usage qu'Israël a fait des armes que lui ont fournies ses amis de l'Occident. Les actes d'agression répétés qu'il a commis contre ses voisins arabes ont été condamnés par le Conseil de sécurité. Plus que jamais, cependant, nous sommes convaincus qu'Israël n'a pas été créé seulement pour fournir un foyer aux Juifs, mais surtout pour être un instrument susceptible d'être utilisé chaque fois qu'il serait nécessaire d'imposer la volonté de quelque grande puissance aux nations de l'Orient arabe en voie d'émancipation. Ce rôle d'Israël en tant qu'instrument complaisant de l'impérialisme a été amplement mis en lumière par la présence de ce pays à la pointe de la triple agression perpétrée contre l'Egypte et, plus récemment, par ses menaces mal déguisées de s'emparer de la rive occidentale du Jourdain.

7. Le second problème qui divise le monde arabe et les vieilles puissances coloniales tient aux efforts faits par ces puissances pour perpétuer leurs privilèges politiques, économiques et militaires dans la région. Ces efforts ont conduit le monde au seuil de la guerre et ont rendu nécessaire la convocation de deux sessions extraordinaires d'urgence.

8. La première session extraordinaire d'urgence a été convoquée dans une atmosphère de crise internationale pour s'occuper d'une triple agression commise par deux membres permanents du Conseil de sécurité, de concert avec leur instrument complaisant et docile, contre l'Egypte, Etat souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale s'est surtout préoccupée alors de mettre fin à cette agression et de la condamner, démontrant par là que la majorité des Membres de l'Organisation et l'opinion publique mondiale dans son ensemble étaient résolus à faire respecter les principes de la Charte et à s'efforcer de mettre fin à l'emploi de la force dans les relations et dans les conflits entre Etats. L'attitude prise par l'Assemblée générale a montré aussi la grande importance que les Etats, les petits Etats en particulier, attachent au respect des règles de droit international, seul moyen de préserver l'avenir de l'humanité et de la civilisation et de les sauver de la destruction par les armes modernes.

9. L'autre session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale consacrée au Moyen-Orient a eu à s'occuper d'un autre type d'agression contre l'indépendance et l'intégrité territoriale de deux Etats du Moyen-Orient. Si, lors de la première agression, des procédés de destruction militaires ont été employés contre le peuple et le territoire égyptiens, dans le second cas, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont opéré un débarquement de troupes, au Liban et en Jordanie respectivement, comme une mesure préliminaire à une action ultérieure en un autre point de la région. Bien qu'il soit sans intérêt, pour l'instant, d'examiner les intentions qui se dissimulent derrière la présence des troupes britanniques au Moyen-Orient, il est important toutefois de faire observer que la force, dont l'emploi a été condamné par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire d'urgence, demeure un instrument utilisé par certaines grandes puissances dans l'exécution de leur politique. On peut donc dire que le résultat de la triple agression contre l'Egypte et la position prise par l'Assemblée générale à cette occasion n'ont pas contribué à modifier la façon dont certains Etats considèrent l'emploi de la force, ni abouti à faire établir et accepter de nouvelles normes de comportement international. Les raisons qui ont conduit à la convocation de la troisième session extraordinaire d'urgence doivent faire l'objet d'un examen des plus attentifs, car elles intéressent le droit international et constituent un précédent du point de vue des relations entre les grands et les petits Etats.

10. En agissant comme ils l'ont fait, les Etats-Unis et le Royaume-Uni se sont donné pour fonction de préserver l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des petits Etats. Ils ont ainsi pris sur eux d'agir iorsque bon leur semble et d'utiliser leurs forces armées pour s'acquitter de cette fonction qu'ils se sont arrogée. D'une part, ils ne répudient pas leur qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies, et, d'autre part, ils ne respectent pas les règles de la Charte. En d'autres termes, ils revendiquent une fonction — peu importe sa nature — sans aucun droit à y prétendre. Cette fonction et sa justification n'ont en réalité de fondement ni en droit international ni dans la Charte.

11. Comment ces deux conceptions sont-elles apparues? Dans le passé, les puissances coloniales maintenaient leurs armées et leurs flottes dans la plupart des régions du monde et exerçaient leur domination sur des territoires répartis sur toute la surface du globe. Il leur était possible alors d'utiliser leurs forces armées, soit dans les territoires placés sous leur domination, soit dans d'autres territoires, pour imposer leur volonté aux peuples de ces pays et pour maintenir certains systèmes ou situations politiques. Mais c'était là une époque où les règles du droit international n'avaient pas beaucoup de poids et où l'Organisation des Nations Unies et sa charte n'existaient pas. En d'autres termes, c'était une époque où les grandes puissances définissaient des fonctions et les assumaient de la façon qu'elles jugeaient convenir à la défense de leurs intérêts, sans en chercher nulle part la justification. Les fonctions et leur justification reposaient sur le seul intérêt des empires coloniaux.

12. Aujourd'hui, à l'époque des Nations Unies, il en va autrement. L'Organisation est l'institution internationale à qui il appartient de protéger les Etats et de préserver la paix et la sécurité. Elle est la seule autorité qui puisse être à l'origine d'une action dirigée vers ce but.

13. En essayant de donner à leur action un semblant de "légalité", les puissances coloniales ne trompent pas ceux qui connaissent l'histoire de la politique coloniale dans sa théorie et sa pratique. L'opinion mondiale sait très bien qu'une action illicite de ce genre est la négation des principes de la Charte et des règles du droit international, et constitue une menace à la sécurité des autres Etats. L'Organisation des Nations Unies introduirait une innovation dans les relations internationales si elle fermait les yeux sur de telles pratiques. Il faudrait alors ouvrir un nouveau chapitre du droit international, intitulé "L'agression à des fins pacifiques".

14. L'histoire des temps modernes ne montre que trop clairement que les puissances coloniales essaient simplement d'agir aujourd'hui dans le monde comme elles avaient l'habitude de le faire autrefois dans les territoires coloniaux. L'impérialisme s'est toujours allié aux classes privilégiées pour faire échec à toutes les forces sociales progressistes et défendre ainsi un *statu quo* social et économique donné. L'accession de nouveaux pays à l'indépendance représentait une double menace pour le système impérialiste.

15. Tout d'abord, l'indépendance politique des nouveaux Etats réduisait les possibilités d'exploitation économique de ces pays par les intérêts coloniaux bien établis; en second lieu, elle empêchait que le territoire de ces pays soit utilisé à des fins militaires et stratégiques. Cela étant, il est impossible de ne pas conclure que tous ces actes de coercition et d'agression commis contre les nouvelles nations sont exécutés à seule fin de perpétuer l'ancienne domination économique, politique et militaire des puissances coloniales. Ainsi, la tension qui domine la scène internationale depuis la fin de la deuxième guerre mondiale apparaît comme un effet de la lutte que mène le système colonial pour prolonger son existence.

16. Il suffit de jeter un regard sur le monde d'aujourd'hui pour voir quelques exemples effrayants de cette attitude. Depuis trois ans, la guerre la plus dévastatrice se poursuit en Algérie, une guerre menée par un grand pays, qui a tant apporté à la civilisation et à la culture, contre un peuple dont le seul but est de vivre dans la liberté et l'indépendance. Les Algériens ne sont pas des Français, car il est impossible de transformer les Arabes en Gaulois et il est proprement ridicule de prétendre qu'ils le sont. C'est pourquoi nous faisons appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle agisse avec bon sens et épargne aux millions d'Algériens les ravages de la guerre moderne.

17. On ne saurait voir dans la guerre d'Algérie autre chose que le massacre d'une petite nation sous-développée par le gouvernement d'un pays civilisé. Depuis trois ans, l'Organisation est le témoin de meurtres et de destructions, mais rien n'a été fait pour montrer que la conscience du monde s'émeut de pareilles atrocités.

18. D'autres atrocités sont commises dans le Moyen-Orient. La lutte silencieuse mais meurtrière qui se déroule à Chypre se passe de commentaires. Le monde n'ignore certainement pas qu'il existe, dans cette île, une nation à qui l'on refuse, par la force des armes, le droit à la liberté. Pourtant, les deux communautés de Chypre ont longtemps vécu et travaillé ensemble dans la paix et l'amitié. Rien n'est plus tragique que de voir la vie de cette population pacifique bouleversée par une lutte qui n'a apporté que destruction et inimitié. Le jour où les deux communautés se rencontre-

ront pas, décider de leur sort sera certainement un jour de triomphe pour la paix et la justice.

19. Dans le sud de la péninsule Arabique, la lutte se poursuit entre les forces britanniques et la population arabe, qui s'efforce de conquérir sa liberté et son indépendance. En Oman et dans le sud du Yémen, des troupes étrangères se battent contre les nationaux de ces deux pays pour les maintenir dans un état de sujétion contraire aux vœux des populations et aux principes de la Charte. Les mêmes forces qui refusent aux Algériens leur droit à la liberté et à l'indépendance travaillent vainement à arrêter le cours de l'histoire en Arabie.

20. Le problème de l'Irian occidental, que l'Assemblée générale a été incapable de résoudre, est un autre exemple du combat d'arrière-garde que l'impérialisme livre pour empêcher la transition pacifique de l'ordre ancien à l'ordre nouveau. Pour nous, l'Irian occidental fait partie intégrante de l'Indonésie, et, plus tôt le fait sera reconnu par les Pays-Bas et d'autres puissances occidentales, mieux cela vaudra.

21. Ces exemples montrent bien comment le conflit entre certaines grandes puissances et les nations en voie d'émancipation s'élargit à mesure que le temps passe, malgré les efforts des Nations Unies. Quelle que soit la nature des actes de violence et d'agression, le problème semble demeurer sans solution et le monde continue ainsi à vivre dans une tension perpétuelle et sous la menace d'une guerre générale.

22. Vue dans une large perspective, la dynamique de la situation mondiale actuelle apparaît comme le résultat d'un conflit entre les forces nouvelles, qui luttent pour s'affirmer, et les forces anciennes, qui essaient désespérément de les arrêter. Les forces nouvelles sont représentées par les mouvements nationaux en plein essor qui recherchent une liberté et une indépendance de nature politico-économique. Les forces anciennes, de leur côté, représentent une vieille conception de l'ordre mondial, celle d'un ordre fondé sur la domination et l'exploitation des nations faibles par les nations fortes. Le conflit qui se déroule dans l'arène internationale n'est donc que la lutte entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau. Alors que l'ordre ancien est représenté par les systèmes de domination impérialiste, l'ordre nouveau représente le nationalisme qui lutte pour se libérer de toutes les formes de domination étrangère. La question est de savoir comment effectuer pacifiquement la transition entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau sans plonger le monde dans une guerre générale.

23. La deuxième guerre mondiale a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies, conçue et agencée pour faciliter le passage de l'ancien ordre mondial, fondé sur la force et la violence, à l'ordre nouveau, fondé sur le droit et les relations pacifiques entre pays.

24. Une des idées maîtresses de l'Organisation des Nations Unies est que l'emploi de la force et de la violence, à quelque degré que ce soit, est impuissant à résoudre les conflits et différends entre pays. Le fascisme par exemple, en tant qu'idéologie et politique de force et de violence, n'a pu résoudre ni le problème économique qui a permis son essor, ni les problèmes qui l'ont mis en conflit avec le reste du monde. Ce qui était vrai il y a 20 ans reste vrai aujourd'hui. Je veux dire que la force et la violence ne peuvent conduire à la solution d'aucun grand problème, surtout au moment où elles sont devenues plus terrifiantes et destructrices.

25. Pourtant, certaines grandes puissances n'en cherchent pas moins à conserver leurs privilèges économiques et politiques en pratiquant la violence sous des formes diverses. Ces actes montrent que l'on entrave la transition de l'ancien ordre mondial au nouveau, qui est l'objectif des Nations Unies et, bien que l'instauration du nouvel ordre mondial soit un phénomène historique irréversible et inéluctable, le fait est que le passage de l'ordre ancien au nouveau ne se fait pas paisiblement et s'accompagne de graves dangers pour la paix et la sécurité internationales.

26. Si le monde doit être sauvé d'un cataclysme général, il faut que l'Organisation des Nations Unies envisage la situation mondiale dans son ensemble, afin de déceler les forces qui sont à l'œuvre derrière les crises actuelles et pour les empêcher de nous mener à notre destruction totale.

27. Le monde se trouve actuellement en face de nombreux et graves problèmes dont même un simple examen suscite par la force des choses des pensées très diverses. Si nous ne faisons preuve de perspicacité ou ne saisissons bien la nature des questions qui se posent à nous, nous ne sortirons jamais de la confusion qui afflige le monde aujourd'hui. J'insiste sur ce mot de "confusion", qui traduit exactement l'état dans lequel se trouve le monde.

28. Nous sommes fiers de nos grands succès scientifiques, mais les conflits qui surgissent dans nos relations intérieures et extérieures, qu'il s'agisse d'individus ou de nations, semblent devenir plus nombreux et variés. Le progrès scientifique à lui seul ne paraît donc pas fournir la réponse aux problèmes du jour. Au contraire, il apparaît comme une menace à la civilisation et c'est peut-être là un signe qui indique que la civilisation occidentale, malgré toutes ses réalisations, est inapte à perpétuer l'existence du genre humain.

29. On ne peut permettre qu'une vue aussi sombre et pessimiste des choses s'impose à une organisation qui s'efforce de jeter les fondements d'un nouvel ordre mondial. Mais on doit en tolérer l'expression de la part du représentant d'un petit pays qui, au prix d'efforts incessants, cherche à rattraper rapidement le cortège des pays avancés. Nombre d'autres pays, je le sais, se trouvent dans la même situation que le mien.

30. Rien n'est à la fois plus tragique et plus paradoxal, pour un petit pays, que de se trouver soumis à une pression et à des menaces de violence continues de la part des grandes puissances, alors que son seul désir est — et restera — de vivre, comme les pays avancés, dans la liberté et la démocratie. Pareille situation est naturellement contraire aux buts et aux principes ainsi qu'à l'esprit des Nations Unies.

31. L'Organisation a été créée pour servir d'intermédiaire dans le règlement des différends et des conflits et pour permettre à un monde nouveau et meilleur de naître de la rivalité des intérêts contradictoires. Dès l'origine, les Etats Membres se sont réunis dans une atmosphère tendue. Bien que l'Organisation ait joué un rôle déterminant dans le règlement de certains problèmes et bien qu'elle ait pu, dans certains cas, éviter des conflits ouverts, le monde continue à vivre sur le seuil de la guerre. Si nous ne nous rendons pas tous compte, à temps, que les tensions internationales actuelles sont avant tout provoquées par les ambitions et les méthodes impérialistes, le monde risque de se trouver plongé tout à coup en pleine guerre totale.

32. Dans la conjoncture présente, les Nations Unies ont un devoir extrêmement lourd à remplir envers

l'humanité et la civilisation. Plus que jamais, le monde se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins et il appartient à cette assemblée des nations de décider si elle va faciliter l'instauration d'un nouvel ordre mondial ou opter pour la destruction par les armes atomiques.

33. M. LUNS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais] : Avant de présenter mes observations sur la situation internationale, permettez-moi, Monsieur le Président, de dire combien ma délégation est heureuse que le geste généreux que vous avez fait l'an passé en retirant votre candidature à la présidence de l'Assemblée générale, devant celle de notre dernier président, le très compétent et très honoré sir Leslie Munro, ait trouvé sa récompense dans votre élection cette année à ce poste éminent. Nous savons que vous serez son digne successeur et que vous dirigerez nos débats avec dignité, compétence et impartialité.

34. A certains égards, ce n'est pas une tâche enviable que de prendre la parole au cours de la discussion générale. Celui qui veut parler des progrès accomplis par les Nations Unies dans la réalisation des objectifs qu'elles se sont fixés n'a pas de bonnes nouvelles à apporter et doit se résigner à récapituler des espérances déçues. C'est la septième fois que, du haut de cette tribune, j'essaie de faire le bilan de la situation mondiale, et je manquerais d'honnêteté si je disais que, pendant ces sept années, les menaces à la paix ont été éliminées, les principes de la justice et du droit international observés, les relations amicales entre les nations améliorées et les obligations des Etats Membres remplies en toute bonne foi par chacun d'entre eux.

35. Et cependant, les buts énoncés dans la Charte ne sont pas des mots vides de sens, inventés par de rusés politiciens pour tromper des foules naïves. Les objectifs des Nations Unies sont des idées bien vivantes dans l'esprit de millions d'hommes, et l'on est à ce point persuadé qu'elles sont justes que, dans mon pays tout au moins, il est peu d'hommes qui ne soient prêts à consentir de grands sacrifices pour que ces objectifs soient atteints.

36. Est-ce alors l'Organisation qu'il faut blâmer? Ce serait chercher une excuse facile, celle du mauvais ouvrier qui se plaint de ses outils. Si les principes des Nations Unies étaient appliqués de façon honnête, sincère et suivie, la paix et la justice internationales seraient garanties. Le fait qu'elles sont si souvent menacées est moins dû à l'insuffisance des moyens dont nous disposons qu'à l'attitude de certains hommes et de certains peuples qui ne respectent pas leurs obligations et qui, pour des raisons égoïstes, compromettent la sécurité de l'humanité. Ce sont eux qui méprisent les voies de l'évolution pacifique, qui ne reculent pas devant l'emploi de la force, de la menace, de la violence et de l'agression pour imposer leur volonté et qui font qu'aujourd'hui la situation du monde est si troublée.

37. Les mois qui se sont écoulés depuis la douzième session de l'Assemblée générale ont malheureusement apporté plusieurs exemples de transgression et de violation des préceptes de bon voisinage. Quelques-uns de ces exemples sont bien connus de nous tous, d'autres ont fait moins de bruit dans le monde et, en tant que Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, j'ai le devoir de vous rappeler l'un d'entre eux.

38. La République d'Indonésie a pris contre les Pays-Bas et les sujets néerlandais un certain nombre de mesures à la suite desquelles mes concitoyens ne peu-

vent plus travailler ni vivre dans ce pays. Les établissements commerciaux, les entreprises petites et grandes, et les biens appartenant à des Néerlandais ont été saisis et confisqués sans aucune indemnité, ni promesse d'indemnité. Tous les traités et accords ont été unilatéralement dénoncés et les obligations — y compris celles qui découlaient de prêts consentis et d'accords conclus après le transfert de souveraineté — ont été répudiées. Au cours de l'année passée, près de 40.000 Néerlandais ont été obligés d'abandonner leur maison et leur foyer en Indonésie, et les entreprises privées et les particuliers néerlandais se sont vu confisquer des biens représentant la somme de 1 milliard 250 millions de dollars environ. Ces spoliations ont évidemment causé de sérieux dommages économiques et financiers à mon pays, mais ce n'est pas la principale raison pour laquelle je les mentionne ici. Depuis 1945, le peuple néerlandais a su se relever rapidement des destructions et des pillages dont il avait été victime en cinq ans d'occupation, et nous savons que nous avons une vitalité suffisante pour nous remettre des maux que l'Indonésie veut nous infliger. Les hommes, les femmes et les enfants qui, au nombre de 40.000, ont été contraints ces derniers mois de quitter l'Indonésie où ils avaient pour la plupart passé toute leur vie trouvent leur place aux Pays-Bas. Le potentiel économique et technique refusé par l'Indonésie sera utilisé à d'autres fins. C'est aussi pour d'autres motifs que j'ai cru devoir attirer l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur l'injustice commise par l'Indonésie envers mon pays: lorsqu'un pays commet une injustice dans la communauté des nations, il détruit les fondements du droit international et il sape également la paix et la sécurité dont nous sommes tous ensemble responsables aux termes de la Charte.

39. Il y a une raison particulière qui explique encore davantage l'inquiétude de mon gouvernement devant les actes illégaux auxquels le Gouvernement indonésien a cru bon de se livrer contre les Pays-Bas: c'est que nous sommes persuadés que ces actes peuvent avoir des répercussions sur les autres pays sous-développés. L'Assemblée connaît bien l'attitude du Gouvernement néerlandais à l'égard de la question du développement économique des régions sous-développées. Nous avons apporté une contribution assez importante à la création du Fonds spécial qui, nous l'espérons, commencera à fonctionner au début de l'année prochaine. Les torts que nous avons causés l'Indonésie ne nous ont pas incités à modifier notre attitude quant à la nécessité de venir en aide aux pays sous-développés. Mais il est clair que, sur le plan international comme sur le plan national, aucune coopération économique ne peut être durable s'il n'existe un minimum de confiance justifiée, que ce soit dans le domaine politique ou économique. Si les pays qui ont besoin d'être aidés détruisent d'un côté ce qui est construit de l'autre, le concept même de la prospérité collective, que, dans le passé, les Pays-Bas ont souvent et vigoureusement défendu et qu'ils continueront de défendre, se trouve menacé. C'est pourquoi nous sommes tant préoccupés par les répercussions nuisibles qu'un tel état de choses peut avoir sur la cause de l'aide internationale, que mon gouvernement appuie si chaleureusement. Pour que cette cause trouve tout l'appui nécessaire, il faut que les Etats se souviennent de leurs obligations comme de leurs droits, de leur interdépendance comme de leur indépendance. L'un des objectifs principaux des Nations Unies est précisément de donner la forme et l'expression appropriées à cette interdépendance. Cet objectif ne peut être atteint que si les Etats acceptent

loyalement les conséquences de l'interdépendance et en tiennent compte dans l'élaboration de leur politique.

40. Je ne veux pas limiter mon intervention à cet avertissement et à cette critique. Conformément aux instructions qu'elle a reçues, ma délégation a l'intention de prendre une part constructive aux débats de l'Assemblée.

41. En premier lieu, dans le domaine politique, la délégation néerlandaise est en faveur de l'établissement d'une force des Nations Unies pour la paix. Nous sommes encouragés à l'idée qu'on enregistre actuellement des progrès dans cette voie. Une telle force pourrait empêcher des agresseurs éventuels de mettre leurs plans à exécution. A ce propos, comme l'a fait à la séance précédente le représentant de l'Australie, M. Casey, je désire m'associer sans réserve à ces paroles mémorables de M. Dulles :

"Le fait est que lorsqu'un régime tente d'annexer par la force un territoire qui est depuis longtemps sous l'autorité d'un autre gouvernement, reconnu comme tel par une partie respectable de la communauté internationale, il s'agit là d'un recours à la force qui met en danger la paix mondiale." [749^{ème} séance, *par.* 28.]

Ce sont en vérité des paroles qui méritent d'être retenues.

42. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter le désarmement et nous appuierons le principe de la cessation des expériences atomiques assortie d'un système de contrôle approprié.

43. Nous sommes persuadés que la situation s'améliorera au Proche-Orient, et nous espérons assister en Europe à une détente ainsi qu'au règlement de l'un des problèmes politiques les plus graves, la division de l'Allemagne en deux parties. Quelque 20 millions d'Allemands de l'Est devraient pouvoir faire connaître leur opinion sur la réunification de l'Allemagne par des élections libres et contrôlées.

44. Ce n'est pas sans inquiétude que nous relevons à l'ordre du jour de la présente session des problèmes comme ceux de Chypre et d'Algérie. Nous souhaitons vivement que les intéressés, avec qui mon pays entretient des relations d'amitié, trouvent eux-mêmes la solution de leurs problèmes.

45. En deuxième lieu, la délégation néerlandaise continuera de prêter son concours aussi souvent qu'il sera nécessaire pour que l'exercice des droits fondamentaux de l'homme soit une réalité. Ma délégation appuie sans réserve le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous sommes heureux de voir, à côté de l'idée stérile que les droits fondamentaux de l'homme ne peuvent trouver d'appui que dans le texte de conventions, se développer de plus en plus l'action pratique et les services consultatifs.

46. En troisième lieu, nous continuerons d'insister pour que la portée et le nombre des activités entreprises par les différents organismes des Nations Unies s'accroissent sensiblement. A notre avis, les résolutions récemment adoptées¹ en vue d'obtenir, en 1960, une évaluation des programmes intégrés de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour une période de cinq ans revêtent une valeur inestimable. Ma délégation espère que l'aide accordée dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique

s'accroîtra progressivement jusqu'à un plafond de 40 millions de dollars.

47. Le Fonds spécial, s'il réussit sur le plan financier, marquera le début d'une ère de transition qui devra aboutir à la création de cet organisme beaucoup plus important auquel on a donné un jour le nom de Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) et établirait ce courant de capitaux dont les pays sous-développés ont besoin pour financer leur infrastructure économique. Le Gouvernement des Pays-Bas a décidé d'apporter en 1959 une contribution de 14 millions de florins (environ 3.700.000 dollars) en monnaie convertible. C'est avec un grand intérêt que j'ai relevé, dans le discours prononcé la semaine dernière par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis [749^{ème} séance], que son gouvernement paraissait de plus en plus disposé à participer à d'importants programmes de financement multilatéraux.

48. Ma délégation considère que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle beaucoup plus important qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent dans le domaine de la stabilisation des prix des produits de base. Il se peut que la prochaine session de la Commission du commerce international des produits de base, dont font maintenant partie les Etats-Unis et le Royaume-Uni, soit en mesure de faire œuvre utile dans ce domaine.

49. Peut-être le moment est-il venu d'examiner si le Conseil économique et social fonctionne réellement de manière à pouvoir s'acquitter de toutes les tâches que lui confie la Charte. Porter le nombre de ses membres à 24 serait un pas dans la bonne direction, que l'on pourrait faire dès la présente session. En tout cas, ma délégation espère que les pays économiquement forts se serviront de plus en plus de l'Organisation des Nations Unies comme moyen d'exercer leur politique économique. Qu'il me soit permis de répéter ici ce que j'ai déjà dit cet été à Genève :

"Nous pourrions améliorer la façon dont nous nous occupons de l'économie mondiale en nous fixant des objectifs et des calendriers.

"Dans ses efforts pour atteindre ces objectifs dans les délais prévus, le Conseil économique et social pourrait prendre utilement l'exemple des organes politiques des Nations Unies. Il est d'usage, lorsque les organes politiques des Nations Unies traitent de controverses politiques, qu'ils fassent des recommandations aux parties intéressées et qu'ils envoient, s'il y a lieu, des observateurs et même, dans certains cas spéciaux, une force d'urgence. Pourquoi les organes économiques des Nations Unies ne pourraient-ils pas adopter progressivement des méthodes et des pratiques semblables, c'est-à-dire faire des recommandations dans des cas concrets, et entreprendre une action collective dans des situations d'urgence?"

50. Telles sont, brièvement résumées, les intentions, les attentes et les espoirs de la délégation des Pays-Bas pour la présente session de l'Assemblée générale. Plaise à Dieu que les travaux de cette session contribuent au plus grand bien de l'humanité.

51. M. MOKADDEM (Tunisie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour le témoignage de confiance et d'estime que vous a

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-quatrième session, Supplément No 1, résolution 665 C (XXIV), et *ibid.*, vingt-sixième session, Supplément No 1, résolution 693 D (XXVI).

² Cette déclaration a été faite le 7 juillet 1958 à la 1024^{ème} séance du Conseil économique et social (vingt-sixième session), dont les comptes rendus ne sont publiés que sous forme analytique.

décerné l'Assemblée. A une phase aussi décisive de l'histoire de l'Organisation, nous sommes fermement persuadés que vous saurez diriger nos débats avec sérénité et élévation et que vous permettrez ainsi aux Nations Unies de répondre à l'attente de la conscience universelle.

52. Le rendez-vous de septembre à l'Organisation des Nations Unies est en réalité, pour les responsables de la conduite des relations extérieures des Etats Membres, un séminaire annuel où se confrontent leurs différents points de vue sur les problèmes de la paix, de la coopération entre nations, ainsi que sur toutes les questions qui intéressent le destin de l'humanité. Cette discipline périodique, après les méditations et les réflexions qu'inspire l'action entreprise durant l'année écoulée, permet sans aucun doute d'aborder les problèmes en suspens avec plus de facilité et contribue d'une manière lente mais sûre à leur règlement par les voies pacifiques.

53. Le Gouvernement de la République tunisienne tient à réaffirmer son attachement indéfectible aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et a déclaré solennellement qu'ils constituent le fondement de sa politique dans ses relations avec tous les autres Etats. C'est ainsi que mon gouvernement s'est appliqué avec fermeté à faire triompher le principe d'une libre coopération, fondée sur le respect mutuel de la souveraineté et de la dignité des Etats, débarrassée de toute séquelle d'hégémonie ou d'exploitation. Pays jeune, ayant recouvré son indépendance et sa souveraineté depuis moins de trois ans, la Tunisie s'est attachée dans un effort soutenu à transformer ses rapports avec les autres Etats, à les "décoloniser", si je puis m'exprimer ainsi, à les insérer dans un contexte international conforme à l'esprit de la Charte. La proclamation de l'indépendance de la Tunisie et la reconnaissance de cette indépendance par toutes les puissances n'a pas, pour autant, éliminé tous nos problèmes et toutes nos difficultés. Un effort patient et continu est déployé par mon gouvernement en vue de rechercher, avec l'ancienne puissance protectrice, une solution à toutes les questions qui nous opposent encore, solution qui tienne compte du nouveau statut de la Tunisie, Etat souverain et indépendant, et qui soit conforme aux buts et aux principes de la Charte.

54. Si, dans le cas particulier que je viens de mentionner, mon gouvernement s'applique sans relâche à rechercher un tel règlement, c'est que la Tunisie, fidèle aux positions qu'elle a déjà prises, prône avec ferveur la nécessité de régler les différends entre Etats par la négociation ou par tout autre moyen pacifique, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, selon les procédures que celle-ci a prévues ou auxquelles elle renvoie. Mon gouvernement ne se contente pas de prêcher le règlement des différends par les moyens pacifiques; il a eu l'occasion de mettre ce principe en application, en recourant lui-même à ce procédé lors du grave conflit qui l'a opposé au Gouvernement français à la suite du bombardement de Sakiat-Sidi-Youssef en février 1958 par l'aviation militaire française opérant à partir du territoire algérien.

55. En effet, après avoir porté l'affaire devant le Conseil de sécurité, mon gouvernement a accepté les bons offices de deux puissances amies, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Si un règlement, partiel d'ailleurs, a pu intervenir, amenant une détente dans les relations franco-tunisiennes, mon gouvernement n'en est que

plus fondé à recommander une telle procédure pacifique pour le règlement de tous les différends qui opposent les nations, troublent l'harmonie de leurs rapports et menacent la paix et la sécurité internationales.

56. L'humanité vit dans l'angoisse et la peur devant l'accumulation des moyens de destruction que constituent les armes de toutes sortes, aussi bien les armes dites conventionnelles que les armes atomiques. C'est la tragédie la plus poignante de notre époque et l'on ne peut s'empêcher de se demander si elle ne constitue pas la rançon des progrès scientifiques et techniques que l'esprit humain a pu réaliser. Mais la foi dans la destinée de l'homme, notre commun attachement aux principes et aux valeurs spirituelles, héritage des différentes civilisations, notre adhésion profonde aux buts et aux principes de la Charte doivent nous inciter à poursuivre inlassablement notre action en faveur du désarmement généralisé et contrôlé. Les ressources et les énergies ainsi rendues disponibles pourraient être utilisées à des fins pacifiques et pourraient contribuer à la promotion d'une meilleure condition humaine dans les domaines économique et social.

57. A cet égard, ma délégation ne peut que regretter que les résolutions 1148 (XII), 1149 (XII) et 1150 (XII), adoptées par l'Assemblée générale à sa douzième session, n'aient pu être mises à exécution et n'aient pas été suivies d'effets. Ma délégation regrette également que la commission des Vingt-Cinq se soit trouvée dans l'impossibilité de siéger et d'accomplir la tâche que lui a confiée l'Assemblée, par suite de l'opposition de certains Etats Membres directement intéressés. Néanmoins, il semble que les travaux de la Conférence de Genève³ et l'accord auquel sont parvenus les experts qui y participaient ouvrent des perspectives encourageantes. L'humanité entière suit avec un espoir mêlé d'inquiétude ces travaux et souhaite ardemment les voir menés à bonne fin. Les orateurs éminents qui m'ont précédé à cette tribune nous ont fait part de la préoccupation de leurs gouvernements et de leurs peuples à cet égard et ont soumis à notre réflexion une série de suggestions qui méritent l'attention la plus soutenue et l'étude la plus approfondie. Ces préoccupations sont partagées par mon gouvernement, qui apportera son appui le plus complet à toute initiative, tendant à la réduction et au contrôle des stocks d'armes atomiques et à l'arrêt des expériences nucléaires. A ce propos, mon gouvernement estime de son devoir de proclamer solennellement, du haut de cette tribune, son opposition absolue aux essais d'armes nucléaires envisagés dans le Sahara. A cet égard, qu'il me soit permis de rappeler que la Tunisie a participé à l'élaboration de la résolution No XII, relative à la paix et la sécurité internationales, adoptée à la première Conférence des Etats africains indépendants, tenue à Accra en avril 1958. Le paragraphe 2 du dispositif de cette résolution dit:

"La Conférence des Etats africains indépendants... envisage avec une grande inquiétude et condamne avec force toute expérience atomique dans quelque partie du monde que ce soit, et en particulier l'intention d'étendre ces expériences au Sahara."

58. Mais l'angoisse, pourtant légitime, provoquée par les armes nucléaires ne doit pas nous faire perdre de vue les ravages considérables occasionnés par les armes dites conventionnelles ou de type classique. Il importe pour assurer la sécurité et la paix sur notre planète

³ Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, tenue du 1er juillet au 21 août 1958.

tourmentée, de mettre un frein à l'utilisation de ces armes, d'en assurer la limitation et le contrôle et de substituer à l'emploi de la force, pour le règlement des différends, le recours aux voies pacifiques de la négociation, de la médiation ou encore le recours aux organismes qualifiés prévus par la Charte.

59. Tout récemment, le canon s'est mis à gronder en Extrême-Orient, mettant à feu et à sang l'une des régions les plus névralgiques du monde, constituant une sérieuse menace à la paix. Ailleurs, en Algérie, aux frontières mêmes de mon pays, une guerre implacable se poursuit depuis bientôt quatre ans, mettant aux prises d'un côté un peuple vaillant et fier qui se fait tuer debout pour recouvrer sa dignité et le droit à l'indépendance, et de l'autre un peuple riche de traditions libérales mais qui pourtant poursuit un combat d'arrière-garde à seule fin de prolonger un régime dépassé, condamné et contraire à l'évolution historique. Des moyens considérables se trouvent mis en œuvre et provoquent la mort de dizaines et de dizaines de milliers de jeunes gens des deux côtés, sans compter les maux subis par la population civile, condamnée à l'exode ou à l'exil. Un flot considérable de réfugiés, chassés de leurs foyers détruits, rasés ou incendiés, constitué surtout par des vieillards, des femmes et des enfants, déferle sur les pays voisins et particulièrement sur le mien.

60. Mon gouvernement, conscient des répercussions de la poursuite de cette guerre inhumaine sur la paix et la stabilité dans cette région particulièrement sensible qu'est l'Afrique du Nord, animé du désir profond d'aboutir à un règlement juste par des voies pacifiques, dans un esprit de coopération amicale avec la France, n'a cessé d'œuvrer en vue de créer les conditions favorables à un tel règlement et ce, malgré les tensions graves qui ont troublé de temps à autre les relations entre la France et mon pays.

61. Ma délégation s'est attachée, lors des dernières sessions de l'Assemblée générale, à apporter une contribution efficace et constructive à l'étude de la question algérienne et à la recherche d'une solution sur la base de la liberté et de l'indépendance du peuple algérien, et de la garantie des intérêts légitimes des parties en cause. Bien plus, soucieux au plus haut point de mettre fin à un différend particulièrement grave et désireux de renforcer la position de l'Organisation et de soutenir son action, le Président de la République tunisienne, M. Bourguiba, en parfait accord avec S. M. Mohammed V, roi du Maroc, a proposé, en novembre 1957, les bons offices des Gouvernements marocain et tunisien aux parties en présence aux fins de chercher ensemble, dans le cadre d'une conférence franco-nord-africaine, une solution juste et pacifique, permettant au peuple algérien de réaliser ses légitimes aspirations nationales. Si le Front de libération nationale a accepté à l'époque la proposition tuniso-marocaine, le Gouvernement français, malheureusement, n'a pas cru devoir lui réserver un accueil favorable. Loin de se décourager, les Gouvernements marocain et tunisien estiment que leur proposition reste toujours valable et souhaitent, dans un esprit d'amitié et de coopération, pouvoir contribuer à faciliter la solution du conflit franco-algérien.

62. Mais les événements n'ont pas, pour autant, arrêté leur cours: les expéditions militaires, les ratisages, les quadrillages se poursuivent inexorablement. Le Gouvernement français continue de considérer l'Algérie comme partie intégrante de son territoire national, se réclamant abusivement du paragraphe 7 de l'Article 2

de la Charte et entend imposer, par le fer et par le feu, au peuple algérien en lutte pour sauver son existence nationale et sa personnalité propre, de participer à un référendum sur un projet de constitution n'intéressant que le peuple français et le peuple français seul.

63. Il y aurait beaucoup à dire sur la régularité et la valeur d'une consultation se déroulant dans des conditions comme celles qui existent actuellement en Algérie. Comment admettre qu'un vote de ce genre puisse avoir lieu dans un pays ravagé et tourmenté par la guerre depuis bientôt quatre ans, comment admettre que des opérations de vote puissent s'effectuer sous la pression d'une armée étrangère de 800.000 hommes, chargée au surplus de veiller à la préparation des listes électorales et à l'organisation du vote? Non, l'on ne saurait admettre une pareille violation de la conscience d'un peuple et des règles les plus élémentaires du droit et de la démocratie. D'ailleurs, le problème ne se situe pas sur ce plan. Il ne s'agit pas, pour le peuple algérien, engagé dans une lutte de libération, de définir le régime constitutionnel sous lequel devra vivre le peuple français, mais bien de libérer son pays d'un régime colonial vieux de 128 années, imposé par la force des armes et en vertu d'un prétendu "droit de conquête". Malgré les revers de fortune, le peuple algérien n'a jamais consenti à un abandon de souveraineté et a toujours cherché à recouvrer son indépendance.

64. Au mépris des enseignements de l'histoire, de l'esprit et de la lettre de la Charte, qui proclame l'intangibilité et l'universalité du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, se plaçant à contre-courant de l'évolution historique inéluctable, le Gouvernement français se raidit dans une position intransigeante et n'hésite pas à qualifier de "malfaisante et nuisible" la discussion par les Nations Unies du problème franco-algérien. Il est infiniment regrettable de constater que la délégation française se refuse à toute coopération avec l'Organisation en vue de rechercher un règlement pacifique démocratique et juste du conflit qui ensanglante l'Algérie. Il est infiniment triste, pour les amis de la France que nous sommes, de constater la vanité et l'échec des efforts inlassables que nous déployons en vue de l'aider et d'aider le peuple algérien frère à sortir de l'impasse où ils se trouvent acculés.

65. Devant l'intransigeance et le raidissement regrettables du Gouvernement français, devant cette situation sans issue, les dirigeants du Front de libération nationale, dépositaires et responsables des intérêts du peuple algérien en lutte pour sa libération, se sont trouvés amenés, par la force même des choses, à prendre des mesures conservatoires de sauvegarde. Ils viennent de décider la création d'un Gouvernement provisoire de la République algérienne.

66. Le 19 septembre 1958, mon gouvernement a reconnu le gouvernement provisoire de la République algérienne, présidé par M. Ferhat Abbas. Cette reconnaissance est conforme aux impératifs de la solidarité existant entre les pays d'Afrique du Nord et à leur volonté d'œuvrer, dans un esprit constructif, au retour de la paix dans cette région du monde. Elle n'implique aucune modification de la politique traditionnelle du Gouvernement de la République tunisienne, fondée sur le respect mutuel et une libre coopération entre le Maghreb arabe et la France. Bien au contraire, mon gouvernement, et je le proclame solennellement du haut de cette tribune, entend respecter ses obligations

vis-à-vis de la France et resserrer davantage les liens de libre coopération et d'amitié avec ce pays.

67. Le Tunisie est fermement convaincue que la création d'un gouvernement algérien aidera à une prise de conscience plus grande des responsabilités qui incombent au peuple algérien et à ses dirigeants, et favorisera par la suite la compréhension mutuelle. C'est pourquoi mon gouvernement a salué en la naissance du gouvernement provisoire de la République algérienne un facteur déterminant de nature à hâter la solution du conflit franco-algérien et inaugurer une ère de paix et de libre coopération entre le Maghreb arabe et la France. Mon gouvernement demeure disposé à apporter sa contribution à toute initiative constructive et réaliste et à rechercher par toutes les voies pacifiques un juste règlement du conflit franco-algérien.

68. Ces quelques réflexions esquissées à propos du conflit franco-algérien sont, de l'avis de ma délégation, valables pour le règlement de tous les différends et conflits de même nature. Mon gouvernement déclare solennellement son profond attachement au principe de libre détermination et entend contribuer efficacement à son triomphe et à sa mise en application partout à travers le monde, quelle que soit la couleur de la peau ou la confession des peuples qui s'en réclament et quelle que soit la puissance coloniale en cause.

69. La situation au Moyen-Orient a été également au centre des préoccupations de mon gouvernement, qui s'est félicité de la contribution de la délégation tunisienne aux travaux de la troisième session extraordinaire d'urgence et qui attend avec un vif intérêt le rapport du Secrétaire général sur la mission que lui a confiée l'Assemblée générale⁴. Mon gouvernement considère que seul un règlement établi par les Etats intéressés eux-mêmes, ou en étroite liaison et en parfaite coopération avec eux, est de nature à provoquer la détente nécessaire et à rétablir la stabilité dans cette région du monde. Le Gouvernement tunisien formule les vœux les plus sincères pour le succès des efforts que le Secrétaire général ne cesse de déployer avec un dévouement inlassable auquel je tiens à rendre un solennel hommage.

70. Sur un autre plan, mon gouvernement a porté un intérêt constant et qui ne s'est jamais relâché à la constitution d'une force de police permanente internationale des Nations Unies. Je voudrais à ce propos vous rappeler les paroles prononcées à cette tribune, il y a deux ans, par le président Bourguiba :

"Nous œuvrerons à renforcer l'Organisation des Nations Unies, de manière à en faire, en même temps qu'une force morale, un véritable tribunal supranational, qui dise le droit et dispose des moyens de le faire respecter." [590^{ème} séance, par. 192.]

71. Cette question, qui a fait l'objet de nombreux échanges de vues et de longues discussions, n'a pas encore reçu un début d'application. A cet égard, il serait peut-être utile d'envisager la création d'une commission chargée, en liaison avec le Secrétaire général et le Comité d'état-major, de mettre au point la constitution de cette force internationale.

72. Il n'est pas dans mon propos de passer en revue toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée. En temps utile, ma délégation exposera son point de vue sur les questions débattues. Je voudrais simplement mettre l'accent sur celles qui,

de l'avis de ma délégation, présentent le caractère le plus urgent et le plus aigu.

73. Pays africain et arabe, pays jeune, conscient des responsabilités et des charges morales qui découlent de l'indépendance, la Tunisie suit avec une attention soutenue et un intérêt vigilant les problèmes des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle. La Charte assigne sans équivoque à ces territoires une vocation à l'autodétermination et à l'indépendance. Les autorités administrantes se doivent, par fidélité aux buts et aux principes de la Charte, de mener les peuples de ces territoires à la capacité de s'administrer eux-mêmes et de disposer librement de leur destin dans les délais les plus rapprochés. En attendant, l'Organisation doit être tenue informée des progrès accomplis dans ce domaine.

74. Les îlots de servitude que constituent les colonies et les territoires dépendants doivent disparaître de la face du monde et céder la place à des nations fraternellement unies dans la dignité et dans le respect mutuel. Le président Bourguiba a déclaré ici même, en 1956 :

"L'Organisation des Nations Unies ne peut se contenter d'accueillir seulement ceux qui se sont libérés. Elle devrait tendre la main à tous les peuples qui luttent pour réaliser leurs aspirations nationales, afin de leur permettre d'accéder à la dignité de nations libres." [Ibid., par. 181.]

75. L'année en cours a enregistré la manifestation concrète de la "jeune et nouvelle conscience africaine". Sur l'initiative des présidents Bourguiba et Nkrumah, les représentants de huit Etats indépendants d'Afrique se sont réunis en conférence à Accra en avril 1958 et ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue de consolider la paix, de promouvoir une plus large coopération internationale, de renforcer le prestige et l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies et de contribuer à l'avènement d'une ère de justice, de liberté et de prospérité. Le 15 avril sera célébré à travers tout le continent africain comme la fête de l'espérance et de la foi en un meilleur destin de l'humanité. Mon gouvernement contribuera dans la plus large mesure possible à l'éclosion de cette renaissance africaine, et il a, à cet égard, entrepris la mise en œuvre des résolutions de la Conférence d'Accra. Cette action jettera les fondements d'un "africanisme" résolument ouvert au monde extérieur, soucieux de promouvoir une libre et loyale coopération avec tous les Etats, dans la dignité et le respect mutuel et favorisera, j'en suis convaincu, l'avènement d'une humanité meilleure libérée de la peur, de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie.

76. Je m'en voudrais, enfin, de ne pas rappeler ici la position constante de ma délégation sur la question de l'aide aux pays en voie de développement. L'indépendance politique resterait incomplète si elle ne s'accompagnait pas d'une mise en valeur des ressources du pays et d'une amélioration des conditions économiques et sociales de l'individu. Dans un monde où le progrès technique détermine dans une très large mesure les relations entre peuples et Etats, et où le maintien de la paix demeure conditionné par une répartition plus équitable des richesses, il importe au plus haut point de conjuguer tous les efforts et de coordonner toutes les énergies en vue d'assurer un plus grand développement économique des pays et un plus grand bien-être des individus. Nul mieux que l'Organisation des Nations Unies n'est qualifié pour donner à cette assistance sa forme la plus pure et la

⁴ Distribué ultérieurement sous la cote A/3934.

plus désintéressée; nul mieux qu'elle ne saurait lui donner cet aspect de réelle solidarité humaine. C'est dans cet esprit que la délégation tunisienne a toujours appuyé la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique et continue à espérer que les obstacles qui s'opposent à son institution finiront par être surmontés et qu'il apportera à l'humanité, tourmentée par l'incertitude et par le besoin, le réconfort et l'espérance.

77. Dans le même ordre d'idées, ma délégation est heureuse de saluer la création de la Commission économique pour l'Afrique et fondée de grands espoirs sur l'assistance technique qu'elle sera appelée à accorder aux pays africains.

78. Je voudrais conclure en affirmant la foi du gouvernement et du peuple tunisiens en une ère de paix, de justice et de concorde entre peuples et nations grâce au fonctionnement harmonieux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions. L'Organisation est dépositaire d'une grande espérance et elle se doit de répondre à l'attente de l'humanité entière qui aspire à l'avènement d'une ère de bonheur, de prospérité, de justice et de liberté. Pour atteindre ce suprême objectif, elle se doit de consolider la paix, d'assurer la stabilité et de promouvoir une libre et loyale coopération, tant il est vrai que la paix véritable est inséparable de la justice, de la liberté et du progrès.

79. M. DUKULY (Libéria) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, la délégation du Libéria tient à joindre ses félicitations à celles que d'autres délégations vous ont déjà exprimées pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa treizième session. Nous sommes convaincus que vous la ferez bénéficier de votre grande expérience et de votre vaste savoir en un moment crucial des affaires internationales. La délégation du Libéria rend également hommage au Président sortant, sir Leslie Munro, pour l'admirable façon dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée pendant la durée de son mandat.

80. En ce début de la treizième session de l'Assemblée générale, on ne constate aucun signe de détente des relations internationales. En dépit de nos aspirations et de nos désirs, en dépit de nos espoirs de paix, nous sommes au bord d'une catastrophe mondiale et ne vivons que dans la peur. Faut-il qu'il en soit ainsi? Notre destin est-il de passer notre existence dans les affres de la mort? Faut-il que notre bonheur et notre vie même soient hantés à jamais par le cauchemar des ruines et de la destruction qui nous menacent, nous et nos enfants?

81. Voilà les questions qui devraient obséder tous les peuples, des petits pays comme des grands, des centres les plus développés comme des forêts et des jungles de régions reculées. Si nous avons tous peur de la guerre, si nous voulons tous la paix, pourquoi tolérons-nous de vivre sous cette épée de Damoclès? La réponse, je crois que nous la trouverons en nous-mêmes. Notre progrès matériel a laissé loin derrière lui notre progrès spirituel et moral. Moralement et spirituellement, nous ne sommes pas plus avancés que ne l'étaient les Romains alors que, sur le plan matériel, ils sont auprès de nous comme est le pygmée auprès du géant.

82. Nous avons pu arracher à la nature nombre de ses secrets. Nous nous sommes rendus maîtres du ciel. Nous avons conquis la terre et l'avons asservie à notre volonté. Nous avons dressé les cartes des océans, exploré et assujéti leur surface et leurs profondeurs. Nous tentons à présent avec quelque succès

l'exploration des mondes inconnus de l'espace cosmique, ce qui aurait paru sacrilège à nos ancêtres. L'homme est aujourd'hui véritablement le maître de son destin. C'est en lui que l'avenir vit ou périt; c'est en lui que le splendide passé renaît ou disparaît à jamais.

83. Malgré ces miraculeux progrès matériels, l'homme n'a pu établir de code moral auquel il soit prêt à adhérer et à obéir dans ses rapports avec ses frères. Nombreux ont été les grands maîtres et les grands philosophes, le Christ, Mahomet, Socrate, Platon, Aristote, Bouddha, Confucius et d'autres, qui ont voulu établir certaines notions de religion et de conduite morale; mais les hommes, tout comme les nations, ont généralement donné à ces règles l'interprétation qui servait leurs intérêts et leurs desseins dictés généralement par la situation, la nationalité, la convenance et parfois même la couleur de la peau.

84. A notre époque, nous nous croyons plus cultivés et civilisés que ne l'étaient nos ancêtres, le sauvage et le barbare. Il se peut que nous leur soyons infiniment supérieurs sur le plan physique et matériel, mais sur le plan spirituel et moral la différence paraît infinitésimale. Le barbare n'avait d'autre règle de conduite que la raison du plus fort, qu'il se sentait tenu de suivre et d'honorer. Quant à nous, hommes d'aujourd'hui, nous avons adopté certaines notions selon lesquelles, par exemple, tous les hommes sont nés également libres et indépendants et possèdent certains droits naturels, inhérents et inaliénables, mais que de fois avons-nous enfreint ces règles quand elles nous dérangent! Que de fois avons-nous, et nous le faisons encore, tenu dans le monde entier des peuples en esclavage, en les exploitant et en leur déniaient les droits et les privilèges de la liberté, de l'indépendance et de la nationalité!

85. Le barbare n'avait pas de morale bien définie et ne pouvait donc suivre les règles d'une éthique déterminée. Ses guerres étaient limitées et ses armes n'avaient qu'un pouvoir de destruction restreint. S'il guerroyait, c'était avant tout pour vaincre, c'est-à-dire pour augmenter ses richesses naturelles. En cas de défaite, il perdait tous ses biens et même sa liberté; il n'avait pas à craindre l'anéantissement total. Il pouvait toujours espérer se relever et recommencer.

86. Par malheur pour nous, depuis l'invention et la fabrication des armes modernes, la guerre signifie la destruction générale, d'immenses souffrances et l'annihilation. Il ne peut y avoir de vainqueur, il n'y a que des vaincus. Ce semble donc ironique de dire qu'on fait la guerre pour défendre les principes et la justice de sa cause, car il se pourrait qu'il ne reste personne pour dire si le principe était bon ou la cause justifiée, les morts ne pouvant parler. C'est avec ces considérations présentes à l'esprit que nous devons essayer ici de débattre certains des problèmes auxquels nous avons à faire face dans l'état actuel des affaires internationales.

87. Les petits pays comme le nôtre, comme ils sont entourés par de grandes nations, ne peuvent qu'approuver et appuyer l'idée de la Force d'urgence des Nations Unies. Nous connaissons, à en juger par ce qu'elle a accompli au Moyen-Orient, quelle aide précieuse elle a apportée aux peuples de cette région dans le maintien de la paix et de l'ordre public.

88. Le principe qui a présidé à la constitution de la Force d'urgence ne peut que nous séduire. Les troupes qui la composent ont été choisies surtout parmi les ressortissants de petites nations qui ne sont pas directement mêlées au conflit entre l'Est et l'Ouest. A ce

titre, ces nations ont pu servir la cause de la paix de façon inestimable parce qu'elles étaient étrangères à la politique de puissance. Une force des Nations Unies analogue à celle qui sert actuellement au Moyen-Orient recevrait l'accueil favorable de tous les petits pays au cas où ceux-ci auraient à demander aux Nations Unies une aide semblable. Nous sommes persuadés que c'est là un des rares cas où l'Organisation mondiale a non seulement adopté une résolution mais encore a disposé de la puissance matérielle nécessaire pour la mettre en œuvre.

89. Espérons donc que les nations comprendront qu'avec la constitution d'une force permanente, que tous les pays appuieraient et entretiendraient, la question du désarmement mondial cesserait de présenter des obstacles presque insurmontables puisque la force que nous mettrions ainsi à la disposition des Nations Unies serait une force créée par nous. Nous serions alors assurés que le droit et la justice seraient bien défendus.

90. Je me permettrai de citer quelques passages, que je crois pertinents, d'une déclaration que notre président a faite au peuple du Libéria et au monde à l'occasion du cent onzième anniversaire de notre indépendance :

"Nous avons créé l'une des plus belles institutions du monde, l'Organisation des Nations Unies, appelée à résoudre tous les problèmes qui peuvent se poser et nous avons été assez prévoyants, assez prudents et assez patients pour énoncer en détail les règles et les dispositions propres à nous mener à des solutions satisfaisantes. Mais nous avons nous-mêmes cherché et trouvé les moyens de les tourner, de nous en jouer et même de les rendre inopérantes. C'est pourquoi nous nous querellons constamment, à propos de problèmes qu'avec un peu plus de tolérance et de compréhension nous pourrions résoudre dans un climat de respect mutuel et d'amitié sincère.

"Nous disons que nous recherchons consciencieusement et assidûment la paix et que nous nous efforçons de l'atteindre pour atténuer la tension qui règne aujourd'hui aux quatre coins du monde, et il est indubitable qu'au XX^{ème} siècle il y a eu et il y a encore d'éminents hommes d'Eglise, de grands hommes d'Etat qui ont consacré leurs plus nobles efforts à la cause de la paix. Mais, malgré cette quête presque universelle, ces efforts sincères se heurtent toujours à une résistance opiniâtre et l'horizon international est plein d'horribles menaces de destruction, de dévastation et de haine. L'humanité semble être au bord du suicide.

"Quelle peut être la cause de ce désordre, de cette lutte sans trêve entre les nations? Est-ce que l'homme a perdu confiance en lui-même ou en sa faculté de distinguer le bien du mal, la justice de l'injustice? Nous sommes-nous écartés des principes fondamentaux de la morale et de la religion? Je ne le pense pas. Je suis convaincu au contraire que l'homme a confiance en lui-même et dans ses possibilités naturelles, parce que, ayant approfondi encore les mystères de la nature et appris à mieux connaître ces forces et à mieux les gouverner, il s'est armé d'inventions nouvelles. Avec ce pouvoir nouveau, il a essayé d'édifier un monde nouveau.

"Malheureusement, ce monde nouveau est bien plus synthétique qu'analytique. L'homme semble pour concevoir n'utiliser que de la méthode synthétique et s'efforce de vivre selon les formules périmées qui étaient en usage dans l'ancien monde.

"Dans ce vieux monde des armes de guerre classiques, on respectait les formules policées du droit international pour rompre les relations diplomatiques, et, en cas de désaccord violent, on déclarait la guerre en bonne et due forme, des armées s'affrontaient sur les champs de bataille. Les femmes, les enfants, les vieillards et les firmes échappaient aux horreurs et à la destruction de la guerre, protégés par des traités et des conventions qu'on ne violait pas à la légère. Aujourd'hui, au mépris de tous les principes du droit international, nous attaquons les villes par dizaines, sans respecter les femmes, les enfants, ni les églises, les centres infirmiers, les hôpitaux, les sanatoriums. Jamais encore dans l'histoire, l'humanité n'avait fait preuve d'une telle cruauté.

"Il faut que les hommes et les nations abandonnent cette attitude profondément enracinée, renoncent à l'ambition égoïste qui les obsède et changent les emblèmes qui symbolisent leurs aspirations nationales, le lion, l'ours, l'aigle, la faux, le poignard, le tigre, le léopard et l'éléphant, qui sont des bêtes de proie, des rapaces et des instruments de destruction. On ne peut mettre le vin nouveau dans les vieilles bouteilles ni des pièces neuves aux vêtements usés et compter sur des résultats plus ou moins satisfaisants. Tant que nous procéderons de cette manière, nous ne pourrons éprouver de satisfaction que passagère et nos efforts resteront vains."

91. Nous déplorons les attitudes présentes et la façon dont on aborde aujourd'hui les différends qui surgissent entre les nations. La délicatesse, le poli, la finesse, le raffinement de la diplomatie et de son langage qui avaient cours autrefois n'existent plus. Il est regrettable que le langage employé par certains pays, plus spécialement à propos de questions vitales qui engagent l'existence même de nations et de peuples, soit dur, menaçant, plein de haine et de venin. En persistant on risque d'en arriver tôt ou tard à une situation où les événements échapperont à tout contrôle et où aucun pouvoir au monde ne pourra empêcher les nations de s'abîmer dans un cataclysme global où sera détruit tout ce que l'homme a pu accomplir au prix de siècles de recherches et de sacrifices en vies humaines et en richesses.

92. Nous voudrions en appeler aux grandes puissances et faire remarquer que certaines d'entre elles sont des nations jeunes, fortes et viriles. D'autres pays sont des nations depuis trois, quatre, cinq et même six siècles et d'autres encore sont très jeunes en tant que nations, mais s'efforcent par tous les moyens de développer leurs ressources naturelles de façon à pouvoir contribuer de plus en plus concrètement à la paix et à la prospérité du monde.

93. Comparons les nations aux hommes lorsqu'ils sont dans la vieillesse, dans la force de l'âge et dans l'adolescence. Il est toujours tragique qu'une personne meure dans sa jeunesse ou même son âge mûr. Il est bien assez triste que la mort enlève un vieil homme. Mais de toute façon la mort est lamentable, qu'elle emporte vieillards, jeunes hommes ou adolescents, surtout si elle est le résultat de leur attitude et de leur action délibérée et déraisonnable. C'est là du suicide.

94. En raison de la tension qui règne actuellement et des nuages sombres qui planent sur notre assemblée, et pour créer une atmosphère plus favorable à nos délibérations, la délégation du Libéria propose et recommande tout d'abord de suspendre temporairement l'examen des points de l'ordre du jour de la présente

session qui risquent d'augmenter la tension et d'engendrer de nouveaux malentendus. La délégation du Libéria estime que discuter ces points de l'ordre du jour à l'Organisation des Nations Unies risque d'aboutir à une impasse. On pourrait prendre sur certains ou sur l'ensemble de ces points des décisions qui seraient dictées moins par un sens d'équité et de justice que par l'intérêt personnel ou l'intérêt collectif des blocs en présence et l'honneur national. Nous savons fort bien que l'Organisation des Nations Unies n'est pas un organisme juridique mais, pour réussir, les organismes politiques eux-mêmes doivent fonder leurs décisions sur des principes d'honneur, de justice et d'honnêteté.

95. En second lieu, la délégation du Libéria recommande la création, à l'échelon approprié, d'une commission spéciale d'urgence des Nations Unies où le bloc oriental et le bloc occidental seraient également représentés, à l'exclusion des grandes puissances, et qui serait chargée de faire une étude sur les véritables causes de la dissension entre l'Est et l'Ouest et du fossé apparemment infranchissable qui les sépare, ainsi que d'élaborer des plans et des recommandations qu'elle présenterait à l'Assemblée générale, qui en discuterait et prendrait les mesures voulues pour rapprocher l'Est et l'Ouest.

96. Nous savons qu'il existe déjà des commissions permanentes devant lesquelles on pourrait renvoyer ces problèmes; mais étant donné la gravité sans précédent de la situation et le caractère particulièrement dangereux de la conjoncture internationale, nous pensons qu'il conviendrait de créer à cette fin un organe spécial. Les membres de cette commission seraient strictement tenus de faire abstraction de leurs attaches, prises de position ou préférences sur le plan personnel ou national envers l'une ou l'autre partie, et d'agir selon les impératifs de leur conscience, conformément au principe qui consiste à lutter pour le bien et contre le mal.

97. Nous faisons cette proposition parce que nous estimons qu'à l'instar d'un médecin qui fait un diagnostic avant de soigner un malade, de façon à connaître les causes du mal pour prescrire le remède convenable, il est urgent de procéder à un diagnostic complet de la situation internationale actuelle et de présenter des recommandations pour y remédier, de façon à panser les plaies et les blessures qui ont déjà presque détruit la fraternité et la compréhension entre les hommes.

98. Cette commission spéciale devrait être habilitée à faire un examen complet de la question algérienne, de la question de l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, de la question de Formose et de Quemoy, de la situation

au Moyen-Orient, de la question de Corée, du problème de la réunification de l'Allemagne et de toutes les questions qui contribuent à la mésentente actuelle.

99. Pour mon gouvernement, c'est essentiellement aux problèmes que je viens de citer que nous devons de n'avoir pu jusqu'ici aboutir à un accord sur la question du désarmement et sur l'arrêt des essais atomiques et thermonucléaires.

100. Notre recommandation, à cet égard, est dictée par le sentiment que les grandes puissances elles-mêmes sont peut-être profondément inquiètes des conséquences possibles des risques qu'elles prennent mais sont empêchées par le souci de leur honneur et du prestige national de s'interroger et de se convaincre qu'elles ont tort; car elles doivent reconnaître que les torts sont partagés. Nous ne pouvons continuer à courir des risques tels que ceux que l'on court actuellement dans le monde entier et espérer en même temps pouvoir compter sur une paix et une sécurité durables. Il nous semble que le bon sens s'est réfugié chez les bêtes et que les hommes ont perdu la raison.

101. Permettez-moi de vous conter l'histoire de deux boucs qui se battaient chaque fois qu'ils se rencontraient. Ils se trouvent un jour face à face au milieu d'une poutre jetée en travers d'une profonde rivière. La poutre est trop étroite pour que l'un ou l'autre puisse faire demi-tour. Ils se dressent donc face à face, se menacent du regard, puis jettent un coup d'œil d'un côté et de l'autre et voient sous eux le courant tumultueux. L'instinct de conservation animal leur fait rapidement comprendre qu'à se livrer combat sur cette poutre ils perdront tous deux la vie. Ils décident donc que l'un d'eux s'étendra sur la poutre pendant que l'autre lui passera par-dessus, comprenant qu'ainsi ils pourront tous deux atteindre l'autre rive sains et saufs. Obéissant au sens commun, ils traversent la rivière en sécurité et sont sauvés.

102. Il faut que nous fassions nous aussi appel à certain instinct animal, si nous voulons nous sauver, nous et notre postérité, d'une collision dont le danger paraît imminent; car il est indubitable que l'Est et l'Ouest se sont presque affrontés, sur une poutre étroite, au-dessus d'un abîme de haine embrasé d'éclairs atomiques et thermonucléaires. Engager la lutte au-dessus de cet abîme serait fatal à tous.

103. Nous espérons présenter ultérieurement un projet de résolution dans l'esprit de notre recommandation.

104. Je me permettrai d'exprimer l'espoir fervent que les débats de l'Assemblée générale à la présente session permettront d'améliorer l'ordre mondial et d'instaurer la paix que réclame l'humanité.

La séance est levée à 12 h. 35.